

26 juin 2009 -14:18

Appartient à [Conseil des ministres du 26 juin 2009](#)

Occupation des travailleurs étrangers

Accès au marché du travail pour les demandeurs d'asile - deuxième lecture

Accès au marché du travail pour les demandeurs d'asile - deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet d'arrêté royal réglant l'accès au marché du travail pour les demandeurs d'asile. La proposition de la ministre de l'Emploi Joëlle Milquet transpose en droit belge la directive européenne 2003/9 du Conseil du 27 janvier 2003 sur les normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile dans les Etats membres.

Les demandeurs d'asile qui n'ont pas obtenu de décision de la part du Commissaire général aux réfugiés et aux apatrides six mois après leur demande d'asile, ainsi que les personnes victimes de la traite des êtres humains en possession de l'annexe 4, ont droit à l'accès au marché du travail en tant que titulaire d'un permis de travail C.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>